

appropriée, la visite douanière ne devrait normalement pas présenter de difficulté sérieuse. Je crains plus la situation qui survient quand plusieurs voyageurs atterrissent en même temps à un de nos aéroports et qu'on fait subir à une centaine de personnes des retards qui sont littéralement inconcevables dans ce genre d'opération. Ces voyageurs ne savent pas où sont leurs bagages et doivent attendre indéfiniment et c'est vraiment navrant.

Une évaluation honnête de la situation obligerait à peu près n'importe qui à conclure que ce ne sont assurément ni les douaniers ni les agents de l'immigration qui causent ces retards mais, à mon humble avis, l'administration et le fonctionnement de l'aéroport lui-même. Chacun finit par retrouver ses bagages quoiqu'on signale parfois que les bagages d'une personne descendue à Ottawa sont en route pour Winnipeg. Cependant, ce que je veux dire, c'est que les retards dans les aéroports ne sont pas essentiellement imputables aux douaniers.

J'estime que, pour remédier à cette situation, on pourrait rationaliser dans une certaine mesure les opérations, comme cela a été fait dans d'autres domaines. Par exemple, les voyageurs pourraient être laissés libres soit de gagner la sortie par une porte déterminée s'ils n'ont rien à déclarer, soit de suivre une autre file s'ils ont effectivement quelque chose à déclarer. Il me semble que cela vaudrait mieux que de charger de l'inspection douanière des agents de direction ou des agents des services administratifs, surtout dans les grands aéroports tout en prenant pleinement en considération les suggestions émises par le député à propos des petits aéroports.

Par exemple, quels agents des services de gestion chargerait-on de cette inspection dans les grands aéroports internationaux? Le gérant de la cafeteria, le gérant du bar, des agents des services administratifs ou qui encore? Si ces agents ne peuvent pas faire du meilleur travail en recevant les touristes qu'ils n'en font en triant les bagages, le ministre du Revenu national (M. Gray) ferait mieux, à mon sens, de s'en tenir aux services éprouvés et rodés des douaniers compétents. Je suis tout à fait en faveur de l'accélération des opérations effectuées par les agents des services administratifs dans nos grands aéroports, d'autant plus qu'ils n'ont pulvérisé jusqu'ici aucun record dans la manutention de mes bagages, mais il me semble que la plupart des douaniers sont fort compétents et il ne fait pas de doute qu'en l'occurrence leur formation spécialisée se révèle utile.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, en appuyant l'avis de motion présenté à la Chambre, j'ai le grand plaisir de soumettre l'idée que cela constituerait pour le comité permanent des transports et communications, un mandat qui ferait l'objet d'un débat intéressant. L'honorable député de Fraser Valley Est (M. Pringle) pourrait plus longuement détailler sa motion au comité qu'il n'a pu le faire à la Chambre. Je crois cependant, qu'il y a lieu d'appuyer l'avis de motion par suite de certaines questions qui réclament une attention et que l'honorable représentant connaît sûrement. Nonobstant le désir de croire que nous disposons en tout temps du personnel suffisant pour accélérer les formalités de douane, il n'en reste pas moins qu'il nous faudra recourir à l'occasion à des suppléants. A ce propos, l'un des domaines susceptibles d'un examen approfondi concerne,

à mon humble avis, le dédouanement relatif aux réactés géants. Puisque nous sommes sur le point d'utiliser ce mode de transport, je suis d'avis qu'il nous faut des aménagements et du personnel supplémentaires pour faire face au nombre croissant de passagers que transportent ces appareils.

J'ai appris avec inquiétude l'autre jour qu'Air Canada songeait à abandonner deux de ses vols ordinaires vers Vancouver lorsque les avions à réaction géants seront mis en service, afin que ces avions énormes soient remplis. Voilà une autre indication que l'arrivée d'un avion géant demandera du personnel supplémentaire pour s'occuper des douanes, des bagages et des voyageurs en général. En ce moment, nos aéroports ont un système assez efficace pour le service des voyageurs. Mais voilà que nous mettrons en service des avions géants sans même considérer la manutention de leur cargaison.

En outre, à mon avis, la première image qu'un touriste ou un visiteur obtient en arrivant au Canada est le traitement qu'on lui accorde au port d'entrée. A moins d'avoir les installations voulues pour nous occuper de ces visiteurs et les recevoir correctement, j'ai bien peur que notre image en souffre.

L'avis de motion du député de Fraser Valley-Est laisse au moins entrevoir la possibilité d'une étude plus détaillée de la question en comité. Peut-être qu'alors le gouvernement trouvera d'autres façons d'aborder le problème, mais il est certain que pour le moment nous devrions renvoyer la question au comité où l'on pourrait discuter de la façon de d'accélérer le dédouanement. Il peut y avoir des réserves sur le processus, certes, mais nous appuyons sans réserve le renvoi de cette motion au comité permanent des transports et des communications.

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, d'entrée de jeu je voudrais féliciter le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) de nous avoir saisi, par sa motion, de cette importante question. Je crois pouvoir déclarer que c'est là une initiative typique de la persévérance d'un bon député qui s'occupe bien non seulement de ses mandats, mais encore de toutes les questions d'intérêt public. Je puis dire qu'avant la présentation de sa motion aujourd'hui, je lui ai ménagé une entrevue avec les hauts fonctionnaires de la division des douanes et de l'accise afin d'en valoriser l'étude.

En ce qui a trait aux remarques des deux derniers orateurs, j'accueillerais volontiers les instances des députés qui estiment qu'il existe des problèmes douaniers afin de faire faire enquête. De même, bien que la motion ne porte pas directement sur la question des passagers des réactés géants, on a œuvré en vue de fournir un service douanier valable à l'arrivée de ces appareils. Ensuite, j'ai entendu avec grand plaisir les compliments qu'ont faits certains députés aux douaniers pour la façon dont ils s'acquittent de leurs fonctions.

● (5.30 p.m.)

Je vais maintenant dire quelques mots, si vous le voulez bien, sur le fond même de la motion. Comme certains députés le savent sans doute déjà, pendant plusieurs années, jusqu'en 1968, le service des douanes a été fourni gratuitement et en permanence aux voyageurs des appareils non commerciaux. Les seules dépenses que les